

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 2 décembre 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 18 novembre 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette  
Siège #2 - Johanne Joannette  
Siège #4 - Annie Gagnon  
Siège #5 - Bruno Lavallée

Sont absents à cette séance :  
Siège #3 - Raymond Bisailon  
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon directeur général et madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2024-11-422**

## **2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 novembre 2024, avec les modifications suivantes :

### **AJOUTER :**

**18.2 Résolution relative au retrait d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble. - PPCMOI rue de Roxton.**

### **REPORTER:**

**L'item 4.9 est reporté à une séance ultérieure.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.
- 4 - CORRESPONDANCE

- 4.1 - Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)
- 4.2 - Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2024.
- 4.3 - Demande de l'école Roger-LaBrèque.
- 4.4 - Campagne de financement de Club Lions Acton Vale.
- 4.5 - Invitation à adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ).
- 4.6 - Demande de commandite du Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale.
- 4.7 - Demande de la Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC.
- 4.8 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.
- 4.9 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.
- 4.10 - Lettre de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.
- 5 - CONSEIL
  - 5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.
  - 5.2 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom des PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
  - 5.3 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.4 - Réfection de la gare.
  - 5.4 - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH
- 6 - RAPPORTS MENSUELS
  - 6.1 - Dépôt du rapport du service incendie
- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE
  - 8.1 - Résolution relative au contrat de travail de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe.
- 9 - TRÉSORERIE
  - 9.1 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."
- 10 - GREFFE MUNICIPAL
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
  - 11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.
- 12 - COUR MUNICIPALE
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 14 - TRAVAUX PUBLICS

## 15 - LOISIRS

**15.1** - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2025.

**15.2** - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

## 16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

### 17 - INCENDIE

**17.1** - Résolution relative à l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin.

### 18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

**18.1** - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**18.2** - Résolution relative au retrait d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - PPCMOI rue de Roxton.

### 19 - VARIA

### 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

### 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

## 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-11-423

### 3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, tel que rédigé par la greffière, avec la modification suivante:

De modifier la résolution 2024-11-403 pour y lire:

*Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);*

*La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par **la conseillère Johanne Joannette** et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, tel que rédigé par la greffière.*

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## 4 - CORRESPONDANCE

2024-11-424

### 4.1 - Demande d'autorisation de traverse de chemins publics par un sentier de motoneige (Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc.)

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige situé sur diverses rues, routes et rangs de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que les traverses sont le 4<sup>e</sup> Rang Est (à changer cette pancarte d'endroit), la route Charette, le 1<sup>er</sup> Rang Est, le 5<sup>e</sup> Rang Ouest, le 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Dunken avant ou après avoir traversé le chemin de fer. Aussi, la demande comporte de continuer sur la piste cyclable de Roxton Falls vers Acton Vale et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier au coin de la rue Notre-Dame et de la rue de Roxton;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an dernier soit : 4<sup>e</sup> Rang Est, route Charette, 1<sup>er</sup> Rang Est, 5<sup>e</sup> Rang Ouest, 4<sup>e</sup> Rang Ouest, la route Tétreault, ainsi que longer la rue Dunken avant ou après avoir traversé le chemin de fer et emprunter la rue Tremblay pour se rendre au poste d'essence Crevier, au coin de Notre-Dame et de Roxton;

Que la Ville d'Acton Vale n'autorise pas la dameuse à utiliser la rue Tremblay pour effectuer son demi-tour;

**Que le Club s'assure d'informer tous ses membres qu'il est interdit de circuler sur la piste cyclable entre les rues Ménard et Daigneault et qu'à cet effet, la Ville demande au Club d'installer un panneau de signalisation interdisant l'accès sur la piste cyclable.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-425

### 4.2 - Demande du Club Lions d'Acton Vale - Guignolée 2024.

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville autorise une dépense d'un montant de 500 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, au Club Lions d'Acton Vale comme contribution à la Guignolée 2024;

De mettre à la disposition du Club les camionnettes (pick-up) de la Ville disponibles, sans conducteur, pour la collecte du 15 décembre 2024, dans le cadre de la Guignolée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-426

#### **4.3 - Demande de l'école Roger-LaBrègue.**

Attendu que le personnel et le conseil d'établissement de l'école Roger-LaBrègue demandent à la Ville d'avoir accès, gratuitement, à l'aréna pour permettre de poursuivre leur activité de patinage pour l'ensemble de leur école, à raison de deux avant-midis complets par année;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale a toujours appliqué le règlement de tarification en vigueur concernant les activités à l'aréna pour les écoles et invite ces derniers à se référer au Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-427

#### **4.4 - Campagne de financement de Club Lions Acton Vale.**

Attendu que le Club Lions d'Acton Vale est présentement en campagne de financement annuelle et sollicite la Ville d'Acton Vale pour une contribution à cette campagne;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale n'entend pas participer à cette campagne de financement annuelle, puisque cette dernière contribue déjà via d'autres activités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **4.5 - Invitation à adhérer à la Fédération Québécoise des Municipalités (FMQ).**

La Ville d'Acton Vale a reçu une invitation pour adhérer à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2024.

**Le conseil en prend acte.**

2024-11-428

#### **4.6 - Demande de commandite du Tournoi Provincial M18 d'Acton Vale.**

Attendu que le Tournoi Provincial M18 se déroulera du 3 au 16 février 2025 et demande à la Ville d'Acton Vale une commandite pour ce tournoi;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu:

D'autoriser une dépense d'un montant de 300 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-970 au Tournoi M18 d'Acton Vale à titre de commandite.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-429

**4.7 - Demande de la Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC.**

Attendu que dans le cadre du Projet Piranha, projet issu de la Table de concertation des partenaires jeunesse de la MRC, ces derniers utiliseront le Carrefour des générations tous les mercredis durant toute la durée de l'année scolaire;

Attendu que madame Mélanie Cartier de L'Inter Section sollicite la Ville d'Acton Vale afin de bénéficier du Carrefour des Générations gratuitement ou du moins un montant forfaitaire pour l'année;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale ne puisse autoriser cette demande et doit appliquer le règlement de tarification en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-430

**4.8 - Demande de sollicitation de l'Association pulmonaire du Québec.**

Attendu que l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en collaboration avec Santé Canada, sollicite la Ville d'Acton Vale à participer à la campagne Villes et municipalités contre le radon, afin de sensibiliser les citoyens au danger que le radon représente;

Attendu que l'Association souhaite que la Ville d'Acton Vale informe ses citoyens qu'une plateforme est en ligne sur leur site Web donnant accès aux données des mesures de radon d'un secteur donné;

Attendu que l'Association souhaite mettre à la disposition de la Ville d'Acton Vale tout le matériel promotionnel numérique afin que cette dernière soutienne la campagne et conscientise ses citoyens;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon il est résolu :

Que le conseil en prenne acte, puisque la Ville d'Acton Vale sensibilise déjà ses citoyens via son site internet, conformément à Santé Canada.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**4.9 - Résolution pour accepter les prévisions budgétaires d'Omnibus région d'Acton et autoriser le paiement de la quote-part.**

**... L'item 4.9 est reporté à une séance ultérieure.**

2024-11-431

**4.10 - Lettre de sollicitation de Centraide Richelieu-Yamaska.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 1 000 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à Centraide Richelieu-Yamaska, comme contribution à leur campagne annuelle;

De remettre le chèque à émettre à la responsable de la campagne de financement en milieu de travail pour être joint aux argents recueillis.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **5 - CONSEIL**

### **5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.**

Aucune dépense

**2024-11-432**

### **5.2 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom des PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**

Attendu qu'un comité organisateur, chapeauté par les PARA, organisera l'événement « Célébrons ensemble » tout le mois de décembre 2024, au parc Roger-LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de l'événement « Célébrons ensemble » du 1<sup>er</sup> décembre au 30 décembre 2024.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-11-433**

### **5.3 - Résolution pour autoriser le paiement du décompte progressif no.4 - Réfection de la gare.**

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.4, relatif aux travaux de réfection de la gare;

Attendu la recommandation de monsieur David Leslie, architecte;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement de 74 502.84 \$ plus taxes, à 2BR Construction Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.4;

De financer cette dépense à même les surplus libres;

D'autoriser le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, à signer pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.4 – Travaux de réfection de la gare.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2024-11-434

**5.4 - Résolution pour approuver le contenu du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024 et autoriser l'envoi de la programmation des travaux au MAMAH**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 7, ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;



Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 7 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **6 - RAPPORTS MENSUELS**

### **6.1 - Dépôt du rapport du service incendie**

Rapport du Service incendie.

**Le conseil prend acte.**

## **7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

## **8 - DIRECTION GÉNÉRALE**

**2024-11-435**

### **8.1 - Résolution relative au contrat de travail de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe.**

Attendu que le contrat de travail de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe est à durée indéterminée;

Attendu que les clauses salariales doivent être mises à jour;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter les modifications proposées au contrat de travail de la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, tel que soumis par le directeur général, et d'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, lesdites modifications.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **9 - TRÉSORERIE**

### **9.1 - Dépôt du rapport "Activités financières de fonctionnement."**

La trésorière, madame Maryse Hamel, dépose le rapport « Activités financières de fonctionnement » au 31 octobre 2024.

**Le conseil prend acte.**

## **10 - GREFFE MUNICIPAL**

## **11 - RESSOURCES HUMAINES**

2024-11-436

### **11.1 - Résolution pour autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 1862.**

Attendu qu'une demande reçue le 2 octobre 2024 de la part de l'employée des Services culturels et sportifs pour obtenir une réduction des heures de travail en 2025;

Attendu que le syndicat est d'accord pour signer une lettre d'entente;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat Canadien de la fonction publique, section locale 1862, ayant pour objet « Entente relative à l'horaire de travail de l'employée de bureau Services culturels et sportifs. »;

D'autoriser le directeur général et la directrice Ressources humaines et directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **12 - COUR MUNICIPALE**

## **13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

## **15 - LOISIRS**

2024-11-437

### **15.1 - Résolution pour autoriser une dépense et désigner les signataires du protocole d'entente à intervenir avec les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2025.**

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant non récurrent de 9 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-90-970, à les PARA pour la présentation des Mardis Chauds, édition 2025;

D'autoriser le directeur des Services culturels et sportifs ainsi que le directeur général de la Ville à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec les PARA.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**2024-11-438**

**15.2 - Résolution pour autoriser monsieur Michel Gauthier à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.**

Attendu que les PARA organiseront des soirées musicales qui auront lieu du 1er juillet au 12 août 2025 au parc Roger-LaBrègue;

Attendu que les organisateurs prévoient la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser monsieur Michel Gauthier, au nom de les PARA, à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue des soirées musicales du 1er juillet au 12 août 2025.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES**

**17 - INCENDIE**

**2024-11-439**

**17.1 - Résolution relative à l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin.**

Suite à l'intérêt démontré par la Brigade des incendies d'Acton Vale concernant l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin, durant la saison hivernale 2024-2025, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville retienne les services de la Brigade des incendies d'Acton Vale pour effectuer l'entretien de l'anneau de glace au parc Donald-Martin durant la saison hivernale;

Qu'en considération des services rendus, la Ville autorise une dépense d'un montant de 5 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-701-30-419 à la Brigade des incendies d'Acton Vale réparti comme suit :

- 2 500 \$ versés en 2024;
- 2 500 \$ versés en 2025.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **18.1 - Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.**

... Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**Le conseil en prend acte.**

2024-11-440

### **18.2 - Résolution relative au retrait d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble - PPCMOI rue de Roxton.**

Attendu qu'une nouvelle demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée par Les Quartiers St-André visant les lots numéros 2 925 779, 3 069 284, 2 326 786 et 2 326 787 du cadastre du Québec, afin de réaliser un projet de construction résidentielle de six bâtiments multifamiliaux totalisant 126 unités d'habitation locatives sur le site;

Attendu qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 7 octobre 2024;

Attendu qu'un second projet de résolution sans changement a été adopté à la séance ordinaire du 21 octobre 2024;

Attendu que ce second projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Attendu que la Ville a reçu les demandes d'approbation référendaire requises pour la tenue d'un registre;

Attendu que le promoteur entend retirer sa présente demande de PPCMOI, dans le but de modifier les plans et de soumettre un nouveau PPCMOI;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter le retrait du PPCMOI déposé en juin 2024 par le promoteur, Les Quartiers St-André Inc.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **19 - VARIA**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

## **20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 20 h 18.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 18.

## 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20; 18).

\_\_\_\_\_  
Éric Charbonneau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Claudine Babineau, OMA  
Greffière

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Maryse Hamel  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date